



S.I.R.D.  
135, rue de l'Industrie  
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26  
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **56-12**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Comité syndical  
Du 20 septembre 2012**

Le vingt septembre deux mille douze, à dix-huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la Présidence de Christian COIGNÉ, Président du SIRD.

**Date de convocation** : 07 septembre 2012

Nombre de délégués en exercice : 18      Présents : 12    Votants : 15

**Présents** : M.BAFFERT(2), V.BELLE, Y BOULARD, A.CARBONARI (2), J CARRIER, C.COIGNÉ(2), C.DIDIER, J GAUTHIER, F.GILABERT, M.MASTROMAURO, M.REPELLIN, J.TESSAIRE

**ABSENTS excusés** : M. BROUZET, G.FRIER, G.JULLIEN, V.GONNET, D.ROUX, P.MOLINARO

**Secrétaire de séance** : Valérie BELLE

**Président de séance** : Christian COIGNÉ

**Rappel du quorum** : 10

**OBJET** : PERSONNEL CREATION/SUPPRESSION D'EMPLOI-MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

**Rapporteur** : Christian COIGNÉ

**Le Président rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire

Afin de pourvoir un poste de conseiller-emploi à la MIPE, poste en vacance d'emploi depuis novembre 2009,

Considérant le jury de recrutement du 29.08.12,

Considérant la nécessité de modifier le tableau des effectifs suite au recrutement

Considérant la nécessité de créer

- Un emploi d'adjoint territorial d'animation 2<sup>ème</sup> classe, à raison de 35 heures hebdomadaire, à temps complet

et de supprimer

- un poste de Rédacteur, à temps complet

**Le Président propose à l'assemblée,**

**CATEGORIE D'AGENT : FONCTIONNAIRES**

**-la création d'un** emploi D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION 2<sup>ÈME</sup> CLASSE, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaire,

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 15.10.2012,

Filière : ANIMATION

Cadre d'emploi : Adjoint territorial d'animation

Grade : Adjoint territorial d'animation 2<sup>ème</sup> classe :

- ancien effectif 0
- nouvel effectif 1

**- la suppression d'un** emploi de REDACTEUR, à temps complet à raison de 35h hebdomadaire

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 15.10.2012,

Filière : ADMINISTRATIVE,

Cadre d'emploi : REDACTEUR

Grade : .rédacteur

- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0

**Le Comité syndical après en avoir délibéré,**

**DECIDE** : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article : 64111

**CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE**

Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 25 septembre 2012

Le Président,

Christian COIGNÉ